

## Le petit règlement sanitaire du CAJ

Ce document prévoit les modalités d'organisation de réouverture du CAJ à partir du 29 juin 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

### I. Accueil du public :

Le CAJ sera ouvert au public du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 en horaires de vacances habituels. L'accueil se fera sans inscriptions sauf pour certaines animations. Pendant les temps d'accueil libres, pourront être présents 22 jeunes maximum (au lieu de 24 habituellement), afin de faire deux groupes de 12 (encadrant compris). Nous éviterons **au maximum** de faire se croiser les deux groupes.

**Les jeunes devront continuer à respecter les 1 mètre de distance et le port du masque jusqu'à nouvel ordre (sauf activités sportives ou la distance de 5mètre prime sur le masque).**

Ils devront continuer à respecter les gestes barrières, le marquage au sol et le nombre de personne maximum par salle. Du gel hydro alcoolique sera à leur disposition dans la salle et à l'extérieur ainsi que du savon aux points d'eau.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

**Les accompagnateurs ne seront pas autorisés à entrer dans la structure et devront rester à l'extérieur.**



**Le ménage et désinfection des locaux et matériel seront assurés comme précisés dans le protocole de réouverture des ACM<sup>1</sup> du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.**

<sup>1</sup> Accueil Collectif de Mineurs

## II. Inscriptions

Pour avoir accès au CAJ le jeune doit avoir un dossier d'inscription à jour. Pour les animations le fonctionnement est le même qu'habituellement, se référer au règlement intérieur du CAJ. Les inscriptions aux chantiers et séjour se feront à partir du lundi 29 juin au CAJ.

## III. Animations

Le planning d'animation a été fait pour juillet et août en favorisant les animations sur site et intervenants extérieurs pour limiter les sorties et l'utilisation du mini bus. Si les mesures venaient à évoluer le planning pourra évoluer avec des sorties ponctuels.

## IV. Repas

Les jeunes pourront manger au CAJ dans la limite de 12 jeunes (2 groupes de 6) avec leur panier repas. Pendant les semaines de chantiers, seuls les jeunes du chantier pourront rester manger. S'ils utilisent le micro-ondes il devra être désinfecté avant et après utilisation, c'est pourquoi nous demandons aux familles de favoriser les repas froids.

## V. Non-respect du présent règlement

Si toutes les conditions de ce règlement ne sont pas appliquées, l'équipe du CAJ se réserve le droit de **refuser ou renvoyer un enfant**. Dans ce cas, **les familles seront immédiatement prévenues**.

## VI. En cas de symptômes ou de cas confirmés

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement en plus du port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par l'équipe.

**En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et priés de venir le chercher.**

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

## VII. Contact

### Equipe :

Direction : Portales Sara

Animation : Puyo Aurélien

### Contact :

06.07.140.79.75 Mail : [caj@mairie-roquettes.fr](mailto:caj@mairie-roquettes.fr)

